	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-140

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PEScina à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-140</i>

**Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2023 en investissement
immobilier en faveur de Marie Curry - Décision - Autorisation - Convention**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de Marie Curry

Marie Curry est une SARL de l'économie sociale et solidaire (ESS) créée le 30 novembre 2020, agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Sa mission principale est l'insertion professionnelle des femmes réfugiées, bénéficiaires de la protection internationale, et issues de l'immigration, dans la cuisine, par des missions valorisant leur patrimoine culinaire.

L'entreprise propose pour cela deux activités :

- un service traiteur pour faire connaître leur savoir-faire et développer leur clientèle ;
- un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat culinaire pour les former aux métiers de cheffes traiteurs : un accompagnement individuel pour lever les freins périphériques, des ateliers sur la gestion d'entreprise, sur les savoir être, sur les fondamentaux culinaires et les normes de sécurité et d'hygiène alimentaire. Ce programme est réalisé grâce à plusieurs partenaires locaux, et notamment le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Cités Coop, Konexio et ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique).

Ces activités s'inscrivent ainsi pleinement dans l'axe « soutien à l'économie de proximité » de la feuille de route ESS de Bordeaux Métropole :

- la création d'entreprises et d'activités commerciales locales par des femmes qui deviennent ainsi actrices de leur intégration ;
- le service traiteur, aujourd'hui bien référencé localement, s'appuie sur des producteurs et partenaires logistiques locaux et pour certains de l'économie sociale et solidaire (Boxeaty pour les consignes en verre, l'association V.R.A.C, livraison à vélo avec l'Atelier Remuménage).

Le bilan de l'année 2022 fait valoir la structuration d'une équipe de 5 ETP salariés, l'accompagnement et la formation de 15 femmes résidant à Bordeaux Métropole (Bordeaux, Bègles, Le Haillan, Cenon, Mérignac, Eysines).

Marie Curry occupe depuis juillet 2021 un local de 40 m² environ au sein de la Belle Aire à Artigues, ancienne école mise à disposition 18 mois dans le cadre d'une opération d'occupation temporaire coordonnée par la métropole.

Cette cuisine, que l'entreprise a équipé par ses propres moyens, a permis l'amorçage et le développement du programme de formation culinaire ainsi que de l'activité traiteur, source de revenus importante pour Marie Curry et pour les cuisinières accompagnées.

Si le fort développement de l'activité traiteur en 2022 nécessite aujourd'hui une nouvelle

implantation à Bordeaux, le souhait des entrepreneures est de conserver le local d'Artigues-près-Bordeaux afin de pouvoir le mettre à disposition des cheffes accompagnées qui pourront ainsi tester leurs offres dans des équipements professionnels. Il est également à noter que Marie Curry ouvrira un restaurant en février 2023 au sein de la ManuCo, pôle dédié à l'artisanat et l'ESS situé dans le quartier Saint-Michel, inauguré début février 2023.

Dans ce contexte, le bailleur et foncière Ville Envie a proposé à la jeune entreprise d'aménager un laboratoire culinaire au premier étage de l'opération nommée « l'Atelier des Citernes », située au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier, secteur Amédée Saint-Germain de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

Cette nouvelle implantation, idéalement située au centre de Bordeaux, permettra l'embauche d'un responsable du service traiteur fin 2023 ainsi que la création de 3 postes salariés pour les femmes accompagnées qui ne souhaitent pas créer leur entreprise, portant ainsi les effectifs à 9 ETP.

Présentation du projet immobilier 2023

Le laboratoire culinaire est à aménager et à équiper entièrement sur un plateau livré brut de 126 m² au premier étage de l'Atelier des Citernes.

A l'horizon fin 2023, ce laboratoire aura donc une double vocation :

- un lieu de production pour le service traiteur ;
- une cuisine pédagogique pour animer les ateliers culinaires du programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Fin 2023, la deuxième promotion pourra se tenir dans ce local.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, l'entreprise sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 40 000€ soit une participation métropolitaine de 24,2% sur un plan de financement total de 279 620 €, et une assiette immobilière éligible de 165 000€.

Il faut souligner les conditions particulièrement favorables proposées par Ville Envie, le bailleur ayant préalablement signé un protocole avec l'aménageur Bordeaux Euratlantique pour encadrer le prix de sortie de l'opération :

- un co-financement des coûts d'investissement de 90 000€ ;
- un loyer modéré de 150€/m²/an ;
- l'annulation de l'indemnité d'immobilisation représentant 6 mois de loyer (soit 9 000€) pour ne pas pénaliser la trésorerie du preneur ;

Le bail ayant déjà été signé, la remise des clefs est prévue pour avril-mai 2023 en vue d'une ouverture du lieu en septembre.

L'aménagement nécessite les opérations suivantes :

- Des études et conception (aménagement et mise aux normes ERP catégorie 5)
- Des travaux d'aménagement (électricité, plomberie, plâtrerie)
- la pose d'une ventilation-extraction conforme aux normes en vigueur.

Parmi les co-financements envisagés sur le budget d'investissement global, la Région a été sollicitée à hauteur de 40 462€.

Plan d'investissement 2023

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements				
Incorporels	30 000	Emprunts	109 158	39%
Matériel, équipements	84 620			
Investissements immobiliers		Aides à l'investissement	90 000	32%
Installations, aménagements	165 000			

		Région Bordeaux Métropole	40 462 40 000	14,5% 14,5% (24,2% de l'assiette éligible)
Total (en €)	279 620	Total (en €)	279 620	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 20 janvier 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 40 000 € au titre du programme immobilier 2023 de l'entreprise Marie Curry.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'entreprise Marie Curry.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2023 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	